



Ville de Durbuy
Basse Cour 13
B-6940 Barvaux s/O.
086/21.98.11 Fax : 086/21.98.38
www.durbuy.be

La Ville de Durbuy

engage :

Un ouvrier saisonnier aux espaces-verts (H/F/X/)

CDD- Temps plein

Descriptions de la fonction.

Au sein du Service Travaux et spécifiquement du service Espaces-verts, sous la responsabilité de vos chefs de service, vous participerez aux tâches inhérentes à l'aménagement du cadre de vie, à l'entretien des espaces verts communaux durant la période estivale. Vous veillez aux règles de sécurité et d'hygiène. Vous veillez à la propreté, au nettoyage et à l'entretien général des allées. Vous devez faire preuve de conscience professionnelle en acceptant et respectant les règles institutionnelles.

Tâches :

- Aménagement et entretien des espaces verts ;
- Entretien et nettoyage des espaces-verts de la Commune ;
- Améliorer et aménager les espaces publics ;
- Nettoyer les alentours ;
- Tailler des haies et arbustes ;
- Enlever les mauvaises herbes ;
- Tondre ;
- Utiliser et manipuler les machines et outils mis à disposition (taille haie, tondeuse, débroussailleuse, etc.) ;
- Vérifier le fonctionnement des outils, matériels et machines ;
- Entretien des machines, des outils et du matériel de travail en général ;
- Conduire les engins et machines ;
- Charger et décharger le matériel, les outils et machines ;
- Ranger le matériel et les équipements ;
- Prévoir l'équipement et les outils nécessaires sur le chantier ;

- Protéger et mettre en place le chantier (montage des échafaudages, installation des fournitures, des échelles, des protections, signalisation, casques, etc.) ;
- Appliquer les mesures de sécurité et d'hygiène (mains, corps et vêtements de travail) ;
- Respecter les normes de sécurité envers vous-même et vos collègues et passants ;
- Reconnaître les symboles sur les outils et produits utilisés (danger, etc.) ;
- S'adapter aux conditions climatiques (chaleur, vent, verglas, pluie, humidité, etc.)
- Signaler un problème à la hiérarchie ;
- Collaborer avec l'équipe et les autres services ;
- S'informer des dernières techniques, des nouveaux matériaux/produits, etc. ;
- Informer les personnes concernées de l'état d'avancement des travaux ;

Profil recherché

Connaissances techniques :

- Capacité à maîtriser les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de ses fonctions ;
- Connaît les outils, le matériel et machines mis à sa disposition et en assurer la propreté, le bon fonctionnement et l'entretien;

Compétences comportementales génériques :

- Veille à la qualité de son travail (degré d'achèvement, précision, rigueur...)
- Fait preuve d'efficacité dans la réalisation de son travail (atteinte des objectifs et respect des délais donnés) ;
- Fait preuve de politesse et de respect à l'égard de ses collègues et des citoyens (civilité) ;
- Fait preuve de déontologie, de réserve la plus absolue quant aux informations auxquelles il a accès, de loyauté et respecte les réglementations ;
- Prends des initiatives pour réaliser les tâches demandées (dans les limites de sa fonction et des responsabilités qui lui sont confiées) ;
- S'investit dans sa fonction en veillant à maintenir un niveau de performance ;
- Écoute, consulte ses collègues et communiqué de manière proactive ;
- Collabore avec ses collègues et contribue au maintien d'un climat de travail agréable ;
- Respecte rigoureusement les consignes ;

Compétences comportementales spécifiques :

- Participe aux formations nécessaires à l'exercice de sa fonction ou nécessitées par l'évolution de la fonction ;
- S'exprime avec clarté et efficacité ;
- Réagit rapidement avec calme et maîtrise de soi, en présence d'un événement soudain ou imprévu ;
- Prend connaissance des évolutions réglementaires ;
- Se conforme aux obligations légales ;

- A des capacités d'analyse, de réflexion, de concentration ;
- Fait preuve de résistance au stress ;
- Fait preuve d'autonomie dans son travail ;
- Est capable de travailler en équipe
- Lit, comprend et applique les consignes de sécurité.
- Disposer du permis B et d'une voiture ;

Principes de prévention/sécurité pour les travailleurs en général:

1. Tâches principales :

Principe général de prévention sécurité :

Le travailleur doit prendre soin, selon ses possibilités, de sa propre sécurité et de sa santé ainsi que de la sécurité et de la santé des autres personnes concernées du fait de ses actes ou de ses omissions.

2. Compétences comportementales génériques :

Principes généraux de prévention sécurité :

1. **Utiliser correctement les machines**, appareils, outils, substances dangereuses, équipements de transport et autres moyens.
2. **Utiliser correctement les EPI** (Equipement de protection individuel) mis à disposition et après utilisation, les **ranger** à leur place.
3. **Ne pas mettre hors service**, changer ou déplacer arbitrairement **les dispositifs de sécurité** des machines, appareils, outils, installations... ET **utiliser** ce dispositif de sécurité **correctement**.
4. **Signaler immédiatement** à l'employeur et au SIPPT :
 - **Toute situation de travail** qui **présente un danger grave et immédiat** pour la sécurité et la santé.
 - **Toute défectuosité** constatée dans les systèmes de protection.
5. **Coopérer avec l'employeur et le SIPPT aussi longtemps que nécessaire** pour permettre:
 - **l'accomplissement des tâches/exigences imposées en vue du Bien-être au travail**
 - à l'employeur **d'assurer que le milieu et les conditions de travail sont sûrs et sans risque** pour la sécurité et la santé à l'intérieur de leur champ d'activité.
6. **Participer positivement à la politique de prévention** contre la **violence** ou le **harcèlement moral ou sexuel** au travail, **s'abstenir** de tout **acte de violence** ou de **harcèlement moral ou sexuel** et **s'abstenir** également de tout **usage abusif** de la **procédure de la plainte**.

Conditions d'engagement.

- Être ressortissant ou non de l'Union européenne. Pour les ressortissants hors Union

européenne, être en règle en matière d'autorisation de travail au sens de l'AGW du 16 mai 2019 relatif à l'occupation de travailleurs étrangers ;

- Avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
 - Jouir des droits civils et politiques ;
 - Fournir un extrait de casier judiciaire vierge (mod 595 -avant la date de l'examen) ;
 - Satisfaire aux lois sur la milice ;
 - Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer
 - Etre en possession un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur (CESI) en rapport avec la fonction à exercer ;
Ou en possession un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (CESS) en rapport avec la fonction à exercer ;
Ou une qualification en rapport avec la fonction à exercer ;
Ou un titre de compétence de base délivré par le Consortium de Validation des compétences et correspondant au niveau du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou au niveau du diplôme du 2ème degré et en lien avec l'emploi considéré ;
Ou un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon.
- Être dans les conditions APE ;
 - Toutes les conditions précitées doivent être remplies à la date de clôture des candidatures ;
 - Réussir une épreuve de sélection.

Atouts :

- Une expérience professionnelle dans le domaine;

Régime et conditions de travail.

Régime de travail :

Temps plein (38h00 /semaine)

Horaire fixe :

Lundi : 7h54 à 12h et 12h30 à 16h ;

Mardi : 7h54 à 12h et 12h30 à 16h ;

Mercredi : 7h54 à 12h et 12h30 à 16h ;

Jeudi : 7h54 à 12h et 12h30 à 16h ;

Vendredi : 7h54 à 12h et 12h30 à 16h ;

Type :

Contrat à durée déterminée du 1^{er} mai 2025 au 31 octobre 2025.

Salaires :

Niveau D2 ou D4 en fonction du diplôme ; ancienneté valorisable

Si CESI - Echelle de départ : D2 –barème RGB de la fonction publique – rémunération variable en fonction du nombre d'années d'expérience professionnelle utile à la fonction.

Exemples :

✓ salaire brut annuel **sans** ancienneté - temps plein:

15.022,36€ non indexé (index actuel : 2,0807) soit 2.604,75€ mensuel brut à l'index actuel (hors allocation de foyer ou de résidence)

✓ salaire brut annuel **3 ans** d'ancienneté - temps plein:

15.773,50€ à l'index 138.01 (index actuel :) 2,0807 soit 2.734,99 € mensuel brut à l'index actuel (hors allocation de foyer ou de résidence)

✓ salaire brut annuel **6 ans** d'ancienneté - temps plein:

6.524,64€ à l'index 138.01 (index actuel : 2,0807) soit 2.865,23 € mensuel brut à l'index actuel (hors allocation de foyer ou de résidence)

Si CESS - Echelle de départ : D4 –barème RGB de la fonction publique – rémunération variable en fonction du nombre d'années d'expérience professionnelle utile à la fonction.

Exemples :

✓ salaire brut annuel **sans** ancienneté - temps plein:

15.172,57€ non indexé (index actuel : 2,0807) soit 2.630,79 € mensuel brut à l'index actuel (hors allocation de foyer ou de résidence)

✓ salaire brut annuel **3 ans** d'ancienneté - temps plein:

15.961,24€ à l'index 138.01 (index actuel :) 2,0807 soit 2.767,55 € mensuel brut à l'index actuel (hors allocation de foyer ou de résidence)

✓ salaire brut annuel **6 ans** d'ancienneté - temps plein:

17.238,13€ à l'index 138.01 (index actuel : 2,0807) soit 2.988,95 € mensuel brut à l'index actuel (hors allocation de foyer ou de résidence)

Avantages :

- 26 jours de congé annuel.
- Chèques repas.
- Second pilier de pension.
- Facilité d'obtention d'une assurance hospitalisation (SSC).
- Allocation de fin d'année.
- Intervention à 100% pour les frais de transport entre domicile et lieu de travail organisé par les sociétés de transports publics.
- Octroi d'une indemnité kilométrique pour l'utilisation de la bicyclette sur le chemin du travail.

Epreuves de sélection.

Epreuve de sélection (50% au moins dans chaque épreuve et 60% des points au moins au total) :

- 1) Une première épreuve pratique propre à l'emploi considéré permettant de tester les connaissances professionnelles en rapport avec la fonction à conférer.
Cette épreuve est éliminatoire - pour la réussir, il faut obtenir 50%
- 2) Une seconde épreuve orale consistant en une conversation destinée à apprécier la maturité du candidat, ses motivations et son aptitude à remplir la fonction – pour la réussir, il faut obtenir 50%

Modalités de candidature.

L'appel à candidature se fera sur base de la réserve de recrutement constituée.

En cas d'impossibilité de pourvoir au recrutement via la réserve de recrutement, l'appel à candidature sera fera par appel public.

Postuler par recommandé ou déposé auprès du Directeur général, contre accusé de réception **pour le 6 avril 2025** au plus tard (date de la poste faisant foi) :

Ville de DURBUY
Monsieur le Directeur général
Basse Cour, 13
6940 DURBUY

Documents qui doivent obligatoirement être annexés aux candidatures :

1. Curriculum Vitae ;
2. lettre de motivation,
3. copie du diplôme
4. et, le cas échéant, documents permettant de justifier les années d'expérience professionnelle dans une fonction similaire.

Tout renseignement peut être obtenu auprès du service du personnel, au 086/219.837
